

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Janvier 2022

Désignation du secrétaire de séance :

Mark MAZIERES est désigné secrétaire de séance.

Appel nominatif :

Présents :

Dorothee DEBRUYNE, Mark MAZIERES, Annick BROÏON, Patrice SEINGIER, Vincent DUCOURANT, Amandine TRANCHANT, Marie-France BRICHE, Gervais COUPIN, Laure D'HERT, Michael DECHERF, Eric DEGHOUY, Vincent DELMARRE, Cécile DEVADDERE, Catherine ODEN, Pascal THELLIER.

Donnent procuration :

Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE, Catherine DUPLOUY à Vincent DUCOURANT, Hugues DECLERCQ à Patrice SEINGIER, Laurent HENNERON à Mark MAZIERES, Sandrine RAMON à Amandine TRANCHANT.

Absents :

Gontran VERSTAEN, Katya DECALF, Maxime DESPRINGRE, Pierre DUPLOUY, Monique LAPORTE, Myriam TRAISNEL.

Effectif du conseil municipal : 26

Nombre de votants : 20

Le quorum étant atteint, et en l'absence de Monsieur le Maire Joël DEVOS, Madame Dorothee DEBRUYNE, première adjointe, ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 08 décembre 2021

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 - Décision modificative du budget n° 5 (régularisation) – exercice 2021

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune adopté par délibération n° 018-2021 en date du 14 avril 2021,
Vu la Décision modificative n° 1 adoptée par délibération n° 039-2021 en date du 23 juin 2021,
Vu la Décision modificative n°2 adoptée par délibération n°045-2021 en date du 7 juillet 2021,
Vu la Décision modificative n°3 adoptée par délibération n°069-2021 en date du 10 novembre 2021,
Vu la Décision modificative n°4 adoptée par délibération 071-2021 en date du 8 décembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser le Décision Modificative n°3 sur laquelle des crédits ont été inscrits au compte 775 – Produit des cessions d'immobilisations pour un montant de 6 000 euros. Des décisions modificatives techniques se créant automatiquement lors de la prise en charge des mandats et titres, la prévision a été rejetée par le Trésor Public et doit être annulée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la Décision Modificative du Budget n°5 qui régularise la DM 3 (exercice 2021) concernant les prévisions au compte 775, telle que présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Dorothee DEBRUYNE clôt la séance du Conseil municipal à 19 h 08.